



Affaire suivie par Marie-Sylvia BAILLEUL

Conseil d'Administration du 13 décembre 2013

Projet de délibération

Objet. : Attribution de subventions du SCAS aux associations

**Le Conseil d'Administration
adopte la délibération suivante :**

Le conseil du SCAS du 22 octobre 2013 a approuvé les propositions d'attributions de subventions suivantes votées dans le budget 2014 (9 pour 3 abstentions)

- Subvention au Comité d'action sociale pour l'année 2014 : 35 000 €
- Subvention à l'association sportive des personnels pour l'année 2014 : 2 800 €
- Subvention à la Fédération nationale des comités d'action sociale, culturelle et sportive pour l'année 2014 : 810 €